



Chère Madame, Cher Monsieur,

BIENTÔT, LA COLLECTE DU VERRE CHANGE.

Soucieuse de mieux respecter l'environnement, la Métropole Rouen Normandie fait évoluer la collecte du verre à Mont-Saint-Aignan, début juillet 2016.

Désormais, chacun est invité à venir déposer le verre dans l'une des 52 colonnes d'apport volontaire. Accessibles aux personnes à mobilité réduite, elles sont en cours d'implantation, partout dans la ville.

Progressivement, l'ensemble des 71 communes de la Métropole, comme plus de 80 % des communes françaises, adopte ce système d'apport volontaire. Mont-Saint-Aignan est la 68^e commune concernée de notre territoire.

La grande contenance de ces colonnes, qu'elles soient enterrées ou aériennes, permet d'adapter la collecte aux besoins réels et d'espacer les ramassages. Ces améliorations réduisent notamment la rotation des camions de collecte. Moins de poids lourds sur la route, c'est moins de consommation de carburant et donc moins d'émissions de gaz à effet de serre. Esthétiques et discrètes, elles sont conçues pour mieux respecter le cadre et la qualité de vie de chacun d'entre nous ; tout en améliorant les conditions de travail et de sécurité des agents de collecte.

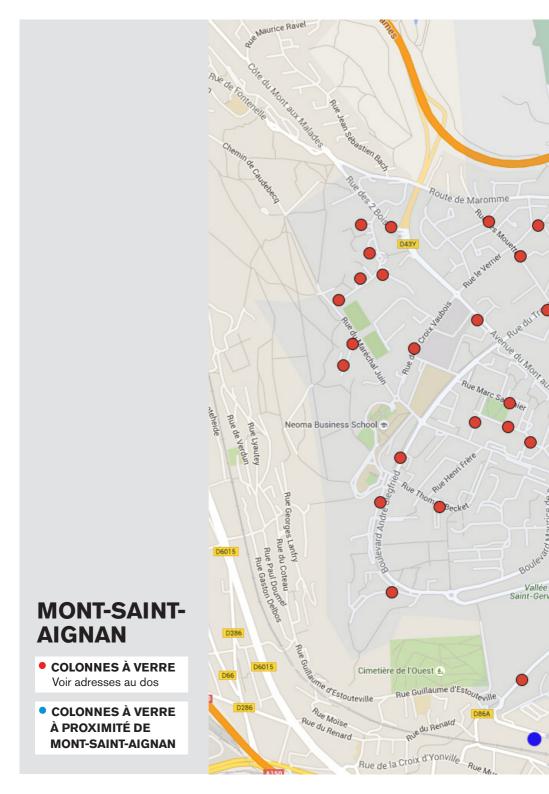
Par ailleurs, notre objectif est de valoriser les déchets. C'est tous ensemble que nous y parviendrons. À nous de toujours mieux trier pour favoriser un maximum de recyclage : verre, déchets ménagers, plastique, carton, papier... Tous nos gestes contribuent à améliorer notre environnement d'aujourd'hui et donc celui de demain.

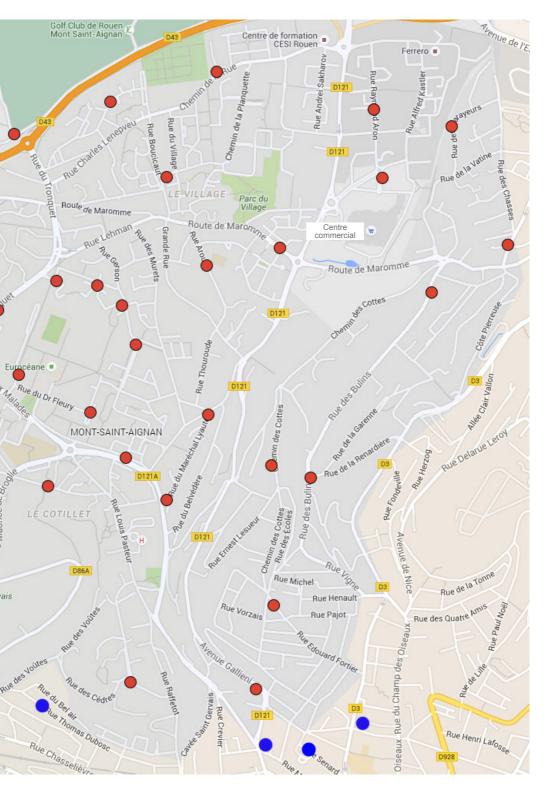
FRÉDÉRIC SANCHEZ,

Président de la Métropole Rouen Normandie

CHRISTINE RAMBAUD,

Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers





DÉBUT JUILLET, LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE REMPLACENT LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE.



Jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 2016 auront lieu les derniers ramassages des bannettes ou des bacs verts en porte-à-porte.

Après ces dates, bouteilles, bocaux et pots en verre seront à déposer aux points d'apport volontaire. Les usagers équipés d'une bannette pourront la conserver pour un usage personnel. Elle ne sera ni collectée, ni échangée. Quant aux bacs pour le verre, ils seront récupérés par les services de la Métropole.

CONSIGNES DE TRI DU VERRE

Pots, bocaux et bouteilles

















La vaisselle, la porcelaine et les pots de fleurs sont à jeter en ordures ménagères.





ou si

ce symbole est inscrit sur l'ampoule.



en déchetterie

EMBALLAGES



- Déposez votre verre entre 8h et 20h uniquement.
- Vous constatez un problème avec la colonne ? (colonne pleine...) Contactez Ma Métropole



LIEUX D'IMPLANTATION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE



Le verre sera collecté dans les 52 nouvelles colonnes d'apport volontaire implantées à Mont-Saint-Aignan (voir carte) :

- Rue Thomas Becket, à proximité du croisement de la rue Henri Frère
- Boulevard André Siegfried, au parking de la Touques
- Rue Nicolas Poussin, à proximité de la Voûte
- Rue Nicolas Poussin
- Rue Jacques Boutrolle, au parking du parc de l'Andelle
- Rue du Maréchal Lyautey, près de la station service
- Rue du Président Kennedy, au croisement de la rue du Maréchal Lyautey
- Rue des Bulins, au parking de l'école de Bridge
- Rue Jean de la Varende, devant le collège
- Rue du Docteur Fleury, sur le parking du parc de La Londe
- Rue du Docteur Fleury, au croisement de l'allée Barsinghausen
- Avenue du Mont aux Malades, au parking du parc de l'Epte
- Rue de la Croix Vaubois, au parking face aux logements de la Gendarmerie
- Cité universitaire du Bois, au niveau du bâtiment Monet
- Cité universitaire du Bois, au niveau du bâtiment Poussin
- Rue Maréchal Delattre de Tassigny, au niveau de la Pléiade A1
- Rue Maréchal Delattre de Tassigny, au niveau de la Pléiade A2
- Rue Maréchal Delattre de Tassigny, au niveau de la Pléiade A3
- Rue Maréchal Delattre de Tassigny, au niveau de la Pléiade A4
- Rue Maréchal Delattre de Tassigny, au niveau de la Pléiade B
- Rue des Mouettes, au croisement de la rue des Pélicans
- Rue des Mouettes, près de la rue Leverrier
- Rue du Pays de Caux, au niveau de l'entrée 1 du parc de Cerisy
- Rue du Pays de Caux, au niveau de l'entrée 2 du parc de Cerisy
- Rue du Pays de Caux, au niveau de l'entrée 3 du parc de Cerisy
- Rue Aroux, sur le parking
- Chemin de La forêt Verte, face à la résidence la Pommeraye
- Rue des Mareyeurs, près de l'impasse des Hauts Champs
- Rue Raymond Aron, au croisement du square Raymond Aron
- Chemin de la Rue, devant les jardins familiaux
- La Vatine, au parking du centre commercial
- Rue Messyre d'Andlau, près du château d'eau
- Rue Blanche de Castille
- Rue Francis Poulenc, au croisement du chemin des communaux
- Rue du Tronquet, au niveau de l'école ESITPA
- Rue Marc Sangnier, face au parc de la Durdent
- Rue Frontin
- Rue Saint Gilles, au niveau du centre commercial des Coquets
- Chemin Des Cottes, au niveau de la Maison des associations
- Rue de La Renardière, au croisement du chemin de Clères
- Rue Leverrier, au niveau de la résidence Éclat de verre
- Rue Des 2 Bois, au niveau de la résidence
- Route de Maromme, près du rond point
- Allée du Fond du Val, au niveau du n°2
- Rue des Cèdres, devant la grille du parking de la Hétraie
- Rue de la Corderie, au croisement de l'avenue du Général Galliéni
- Rue Auguste Borgnet, au croisement de la rue Edouard Fortier
- Boulevard André Siegfried, au niveau du Restaurant universitaire du Panorama
- Boulevard André Siegfried, au niveau de l'immeuble Boieldieu